

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 22 juin 2012
(convocation du 11 juin 2012)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Deux Juin Deux Mil Douze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. CAZABONNE Alain, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, Mme LIMOUZIN Michèle, M. MANGON Jacques, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PARCELIER Muriel, M. PEREZ Jean-Michel, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. JUPPE Alain à M. DUCHENE Michel
M. DAVID Alain à M. TURON Jean-Pierre
M. BENOIT Jean-Jacques à M. DUBOS Gérard
M. BRON Jean-Claude à M. CAZENAVE Charles à partir de 10h50
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. DUPRAT Christophe
M. LABISTE Bernard à M. FREYGEFOND Ludovic
M. PIERRE Maurice à Mme CARTRON Françoise à compter de 11h30
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain
Mme de FRANCOIS Béatrice à Mme TERRAZA Brigitte à compter de 11h20
Mme. LACUEY Conchita à M. TOUZEAU Jean
M. BOUSQUET Ludovic à M. CAZABONNE Didier jusqu'à 10h30
Mme BREZILLON Anne à M. SOLARI Joël à compter de 10h30
Mme CAZALET Anne-Marie à M. GELLÉ Thierry jusqu'à 10h50
M. DAVID Yohan à M. GUYOMARC'H Jean-Pierre
Mme DELATTRE Nathalie à M. BOUSQUET Ludovic à compter de 11h30
Mlle. DELTIPLE Nathalie à M. MOULINIER Maxime

Mme. DESSERTINE Laurence à M. DAVID Jean-Louis
M. DUART Patrick à M. GARNIER Jean-Paul
M. DUPOUY Alain à M. GAUTE Jean-Michel
M. EGRON Jean-François à Mme. LIMOUZIN Michèle
Mlle. EL KHADIR Samira à Mme. EWANS Marie-Christine
M. GUICHOUX Jacques à M. LAMAISON Serge
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. CHARRIER Alain jusqu'à 10h30
M. LOTHAIRE Pierre à M. GAÜZERE Jean-Marc
M. MAURIN Vincent à Mme. MELLIER Claude
M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane
M. PENEL Gilles à M. GUICHARD Max
Mme. PIAZZA Arielle à M. BRUGERE Nicolas
M. POIGNONEC Michel à M. GUICHEBAROU Jean-Claude
M. ROUYEYRE Matthieu à M. RESPAUD Jacques
Mme. SAINT-ORICE Nicole à Mme. COLLET Brigitte
M. SIBE Maxime à Mme. LAURENT Wanda
Mme TOUTON Elisabeth à Mme WALRYCK Anne à partir de 10h30

EXCUSES :

LA SEANCE EST OUVERTE

Marchés Publics - Tram-train du médoc - Fabrication, travaux d'installation et de mise en œuvre des mobiliers de station du Tram-train du Médoc et des services partiels - (MOB TTM) - Appel d'offres ouvert - Autorisation

Monsieur CHAUSSET présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

La Communauté urbaine de Bordeaux a par délibération en date du 6 novembre 2009, arrêté le dossier définitif du projet d'extension de 33 km du réseau actuel de tramway. Ce projet comprend :

- la construction du Tram-train du Médoc ;
- les extensions des lignes A, B et C.

Par ailleurs, le réseau actuel du Tramway de Bordeaux constitué de 3 lignes A, B et C connaît d'ores et déjà des phénomènes de saturation qui s'amplifieraient avec les extensions de réseau prévues pour la 3^{ème} phase et avec l'augmentation de fréquentation.

De ce fait, afin d'améliorer le service rendu aux usagers et adapter au mieux l'offre de transport à la demande, le principe d'un réseau multiservices comme mode d'exploitation a été validé par le Comité de Pilotage Tramway du 10 mars 2010 (v. votre délibération du 26 novembre 2010, autorisant le lancement d'un marché de maîtrise d'œuvre pour la réalisation des études et le suivi de l'exécution des travaux des terminus partiels).

Pour la mise en œuvre de ce réseau, des terminus partiels sur l'infrastructure existante doivent être créés. Il s'agit de mettre en place des voies de retournement et de remisage en ligne des rames.

Les 6 terminus partiels à créer sur le réseau existant sont :

- Ligne A : Stations Cenon Gare et CHR Pellegrin
- Ligne B : Stations Montaigne – Montesquieu et Quinconces
- Ligne C : Stations Belcier et Quinconces

L'objet du projet de consultation porte donc sur la fabrication, travaux d'installation et de mise en œuvre des mobiliers de station de la ligne Tram-train du Médoc et des services partiels.

Les différentes zones de travaux seront situées sur le tracé du Tram-train du Médoc pour le projet T.T.M. et au niveau des stations de tramway existantes suivantes pour les Terminus Partiels :

Ligne A : Station Cenon Gare (dépose et repose du mobilier existant) ;

Ligne B : Station Montaigne-Montesquieu ;

Ligne C :

- Station Quinconces fleuve,
- Station Carle Vernet.

Le dossier de consultation comprend deux lots en fonction du type de mobiliers :

Lot 1 – Gros Mobiliers :

- abris voyageurs,
- mâts d'éclairage,
- mâts caméra.

Lot 2 – Petits mobiliers :

- bancs,
- corbeilles de propreté,
- barrières de protection,
- potelets de protection.

Procédure marchés publics :

Pour la réalisation de cette opération, la Communauté urbaine doit ici être regardée comme entité adjudicatrice. Il est donc envisagé de lancer un appel d'offres ouvert, soumis aux dispositions des articles 160 et 161 du Code des marchés publics.

Le maître d'œuvre de ces extensions (groupement TISYA), qui a préparé un dossier de consultation des entreprises (validé par la Communauté urbaine), sera en charge de l'analyse des offres et du suivi des travaux.

Ce marché comprend la mise en œuvre d'une clause sociale.

Montant estimé du marché :

Le coût estimé du marché est de :

- 865 645,00 € HT pour le lot 1 :
 - dont 94 630,00 € HT concernant les prestations liées aux services partiels.
- 224 275,00 € HT pour le lot 2 :
 - dont 37 565,00 € HT concernant les prestations liées aux services partiels.

Durée du marché :

La durée globale d'exécution de chaque lot est fixée à vingt-six (26) mois, à compter de la date de l'ordre de service lançant la période de préparation.

Ce délai comprend de manière identique pour chaque lot :

- quatre (4) mois de période de préparation
- vingt-deux (22) mois d'exécution des prestations.

Modalités de financement :

Le financement du marché est prévu sur le budget annexe Transports, Exercice 2012 et suivants :

- Chapitre 23 – Compte 23800082 (stations), CRB KD00, Programme TT30 pour les ouvrages/mobiliers liés au Tram-train du Médoc,
- Chapitre 23 – Compte 23800082 (stations), CRB KD00, Programme TW30 pour les ouvrages/mobiliers liés aux Terminus Partiels.

En application des articles L2121.12 et 2121.13 du Code Général des Collectivités Territoriales, le dossier de consultation est mis à la disposition des conseillers communautaires à la Direction de la Commande Publique, immeuble le Guyenne – 6^{ème} étage.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU le Code général des collectivités territoriales (CGCT),

VU le Code des marchés publics, et notamment ses articles 160 et 161,

VU les documents de consultation mis à disposition des élus communautaires en application des articles L 2121-12 et L 2121-13 du CGCT,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT QUE dans le cadre du projet Tram-train du médoc, il convient d'assurer la fabrication, les travaux d'installation et de mise en œuvre des mobiliers de station de la ligne Tram-train du Médoc et des services partiels,

DECIDE

Article 1 : Le projet de dossier de consultation concernant la fabrication, les travaux d'installation et de mise en œuvre des mobiliers de station de la ligne Tram-train du Médoc et des services partiels, Lot 1 – Gros Mobiliers et Lot 2 – Petits mobiliers, mis à disposition des élus est approuvé.

Article 2 : Le Conseil de Communauté autorise Monsieur le Président à lancer une mise en concurrence dans le cadre d'un appel d'offres ouvert par application des articles 160 et 161 du Code des marchés publics.

Article 3 : Le Conseil de Communauté autorise Monsieur le Président à signer les marchés ayant pour objet la fabrication et les travaux d'installation des mobiliers des stations du Tram-train du Médoc (T.T.M) et des Terminus Partiels, Lot 1 – Gros Mobiliers et Lot 2 – Petits mobiliers à intervenir avec le prestataire qui aura émis l'offre économiquement la plus avantageuse pour chaque lot, choisi par la Commission d'appel d'offres.

Article 4 : Le Conseil de Communauté autorise Monsieur le Président à procéder en cas d'insuccès, à la recherche de prestataires, soit par la voie d'un nouvel appel d'offres sur la base des documents de la consultation adaptés à la conjoncture économique ou modifiés, soit par la voie d'un marché négocié.

Article 5 : La dépense résultant du présent marché sera imputée sur les crédits ouverts à cet effet au budget annexe Transports, Exercice 2012 et suivants, au Chapitre 23 – Compte 23800082 (stations), CRB KD00, Programme TT30 pour les ouvrages/mobiliers liés au Tram-train du Médoc, et – Chapitre 23 - Compte 23800082 (stations), CRB KD00, Programme TW30 pour les ouvrages/mobiliers liés aux Terminus Partiels.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.
Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 22 juin 2012,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

<p>REÇU EN PRÉFECTURE LE 12 JUILLET 2012</p> <p>PUBLIÉ LE : 12 JUILLET 2012</p>

M. GÉRARD CHAUSSET